



2007/04 – 24.04.2007

Avertissement aux pépiniéristes concernant
le charançon du feuillage,
Phyllobius oblongus L.



Les observations réalisées le 24 avril dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental) font état d'une **présence importante** du charançon du feuillage appelé « phyllobe oblong » (*Phyllobius oblongus*). Ce charançon a le corps, les pattes et les antennes de couleur brun clair à brun foncé, mais la tête et le thorax sont nettement plus foncés, le plus souvent noirs ou brun foncé.



Ce charançon « broute » les parties végétales comme les tiges, les bourgeons, les fleurs, les feuilles ou même les jeunes fruits.

Il pose souvent des problèmes en pépinières ornementales, où ce sont surtout les GREFFONS qui sont ravagés.

Cette espèce attaque surtout les **Rosacées ligneuses** telles que *Crataegus*, *Malus*, *Prunus*, *Pyrus*, *Sorbus*. Elle s'attaque aussi à d'autres essences : *Acer*, *Populus*, *Salix*, *Tilia*, *Ulmus*.

Sur les arbres sensibles et dans les zones où des problèmes ont été constatés en 2006, un traitement peut être réalisé **de toute urgence** avec une des matières actives suivantes, agréées sur plantes ornementales contre le charançon des feuilles.

PRODUITS AGREES contre le CHARANCON DES FEUILLES :

Source : PHYTOWEB, consulté le 24.04.2007

1) cyperméthrine :

CYMTOP 100 : 0,015 l/100 l d'eau, en mélange avec un mouillant
CYTOX : 0,015 l/100 l d'eau, en mélange avec un mouillant

2) deltaméthrine :

DECIS 2,5 EC : 0,02-0,03 l/100l d'eau, en mélange avec un mouillant
DECIS EC 2,5 : 0,02-0,03 l/100l d'eau, en mélange avec un mouillant
DECIS MICRO : 0,008-0,012 kg/100l d'eau, en mélange avec un mouillant
PATRIOT : 0,02-0,03 l/100 l d'eau, en mélange avec un mouillant
SPLENDOUR : 0,02-0,03 l/100l d'eau, en mélange avec un mouillant

3) lambda-cyhalothrine :

KARATE : 10 ml/hl, 1-3 applications
INTERTEON 100 CS 150 ml/ha, 1-3 applications

Cet avertissement est visible sur le site du CRA-W : <http://cra.wallonie.be/services/pof/>
Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone (068/28 11 60) ou par e-mail (amelieboullenger@cehw.be).

Gembloux et Ormeignies, le 26.04.2007

C. Fassotte et R. Cors¹ & A. Boullenger et B. Ralaza²

1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Lutte biologique et Ressources phytogénétiques, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
2. Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW), chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).

Toute reproduction par impression, photocopie, microfilm ou quelque support que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable du CRA-W.
Le CRA-W ne peut être tenu pour responsable de dommages éventuels découlant de l'usage de cet avertissement.